

## Editorial

**Coopérer permet d'avancer**

Depuis des décennies, la coopération scientifique est pour la Suisse et ses partenaires un facteur de réussite. En 1954, la Suisse a fondé avec d'autres pays le CERN – aujourd'hui le plus grand centre de recherche au monde en physique des particules. Des équipes internationales y questionnent chaque jour notre compréhension de l'univers. Pour pouvoir le faire, elles dépendent de la volonté d'élus et d'élus qui créent les conditions-cadres et ancrent la coopération internationale sur le plan politique.

La Suisse participe depuis 2004 aux programmes-cadres de recherches de l'UE en tant que pays associé. Horizon Europe 2021-2027 démarre avec un budget de 95,5 milliards d'euros. Les possibilités de participation de la Suisse ne sont toutefois pas encore clarifiées et les négociations sont bloquées. L'UE a associé de manière incompréhensible les dossiers pourtant indépendants d'Horizon Europe et de l'accord-cadre. La science devient ainsi le jouet de la politique.

Indépendamment des développements ultérieurs sur la préservation des accords bilatéraux, la science ne doit pas être politisée. De nombreux projets et des collaborations sont en cours dans l'espace européen de la recherche. L'intérêt de voir la Suisse pleinement associée à Horizon Europe est grand. Contrairement aux blocages, la coopération nous fait avancer.

**Christian Wasserfallen**  
conseiller national,  
président du team politique du  
Réseau FUTURE

## Révision de la LERI

**Pour un encouragement dynamique de l'innovation**

**Au cours de cette session d'été, le Conseil national va débattre de la modification de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Dans son projet, le Conseil fédéral propose notamment au Parlement d'accroître la marge de manœuvre et la flexibilité d'Innosuisse, l'agence suisse pour l'encouragement de l'innovation.**

L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse devrait disposer de plus de flexibilité pour traiter les cas particuliers dans des domaines clairement définis. C'est avec cet objectif que le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales son projet de révision de la LERI, qui est en vigueur depuis 2014. Le projet tient compte de la planification pluriannuelle d'Innosuisse pour la période 2021-2024.

**S'adapter à un environnement dynamique**

L'encouragement de l'innovation est un environnement dynamique, dans lequel les participant-e-s ont des besoins très divers. Le Conseil fédéral souhaite mieux tenir compte de ces réalités, en étendant la marge de manœuvre d'Innosuisse dans des situations clairement définies. L'objectif est de maintenir l'efficacité et la compétitivité internationale de la promotion de l'innovation. Un instrument important d'Innosuisse est l'encouragement de projets d'innovation menés conjointement par un partenaire de recherche et un partenaire économique, chargé de la mise en valeur. La réglementation actuelle, selon laquelle le financement est partagé à parts égales, serait assouplie afin que la participation du partenaire chargé de la mise en valeur puisse aller de 40 à 60%. Dans certains cas, Innosuisse pourrait autoriser une participation inférieure ou supérieure à cette fourchette.

**Encourager directement les start-up**

Les start-up devraient désormais pouvoir recevoir des contributions financières directes pour leurs projets. Pour l'heure, les jeunes entreprises qui veulent développer leur innovation fondée sur la science jusqu'à sa mise sur le marché sont considérées comme des partenaires de mise en valeur. Elles ne peuvent donc pas être soutenues directement. Les spin-off qui émergent d'une institution de recherche, quant à elles, sont à la fois des partenaires de recherche et de mise en valeur. Selon la loi actuelle, elles ne remplissent pas les critères d'éligibilité car les deux partenaires doivent être indépendants l'un de l'autre. Des nouveautés, telles que l'élargissement du cercle de destinataires, sont aussi prévues au niveau de l'encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science, du transfert de savoir et de technologies et de la transmission d'informations. Les personnes qui souhaitent réorienter leur entreprise pourraient ainsi être soutenues ; en outre, les mesures de coaching pourraient s'adresser aux équipes fondatrices.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) salue les assouplissements proposés et recommande d'accepter le projet de révision avec quelques modifications mineures (lire l'encadré).

**La continuité grâce aux réserves**

Parallèlement à l'objectif global de la flexibilité, le Conseil fédéral propose dans son projet des modifications concernant la constitution de réserves. La LERI prévoit actuellement une réserve maximale de 10% de la contribution fédérale annuelle pour le Fonds national suisse (FNS). Une limite de 10% du budget annuel s'applique

aussi à Innosuisse, mais elle est fixée par la Loi sur Innosuisse. Pour les organisations d'encouragement, la possibilité de constituer et de gérer des réserves offre une flexibilité nécessaire et renforce la sécurité de planification. C'est essentiel pour l'encouragement de la recherche et de l'innovation, axé sur le long terme.

Avec leurs réserves, les organisations de l'encouragement de la recherche et de l'innovation cherchent en effet à compenser les variations des contributions fédérales. La demande de subsides évolue aussi au fil des ans – les subsides octroyés, en revanche, garantissent le financement des projets pendant plusieurs années. L'objectif principal des organisations d'encouragement est de veiller à ce que les scientifiques et les partenaires de recherche de l'innovation reçoivent la

totalité des contributions allouées par le Parlement. Toutefois, en raison du plafond de réserves, des fonds alloués ont dû être restitués à la Confédération par le passé.

Le Conseil fédéral veut accorder plus de flexibilité aux organisations concernées – le FNS et Innosuisse – quant à la possibilité

de constituer des réserves. Le Conseil fédéral propose donc une réglementation qui permettrait de dépasser le plafond de réserves de 10% à titre exceptionnel et temporaire. Par 23 voix contre 1, la CSEC-N transmet à son conseil des propositions visant à relever à 15% le plafond des réserves dans la LERI et la Loi sur Innosuisse (LASEI).

### Recommandations de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE propose d'accepter le projet de révision et les propositions suivantes issues de la CSEC-N:

- Art. 10 al. 6 LERI: la CSEC-N propose d'augmenter le plafond de réserves du FNS à 15% des contributions fédérales annuelles.
- Art. 19 LASEI: la CSEC-N propose d'augmenter le plafond de réserves d'Innosuisse à 15% du budget annuel.

## Expérimentation animale et humaine

### Le rejet de l'initiative est préconisé

Après avoir examiné l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès», la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) recommande son rejet, à l'unanimité. A l'image du Conseil fédéral et du Conseil national, la CSEC-E considère que l'initiative populaire va trop loin.

L'initiative demande l'interdiction inconditionnelle de l'expérimentation animale et de la recherche sur l'être humain en Suisse ; l'importation et le commerce de produits ayant fait l'objet d'expériences sur les animaux seraient aussi proscrits. Son acceptation compromettrait tant notre système de santé que la place scientifique. Les hautes écoles et les organisations d'encouragement de la recherche et de

l'innovation suisses ont attiré l'attention sur ce point à plusieurs reprises.

Le Conseil des Etats se penchera sur l'initiative populaire au cours de la deuxième semaine de la session d'été. Aucun contre-projet n'est mis en discussion.

## Campagne contre le harcèlement au sein des EPF

### Des mesures sont déjà lancées

Le Conseil des Etats traitera la motion «Campagne contre le harcèlement au sein des EPF» en juin, durant la troisième semaine de la session. Par cette motion, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) veut charger le Conseil des EPF de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation

et de lutte contre le harcèlement au sein des écoles polytechniques fédérales. Le Conseil national a approuvé cet objet au cours de la session de printemps 2021.

Par 7 voix contre 3, la CSEC du Conseil des Etats recommande néanmoins à son conseil de rejeter la motion, car ce qu'elle demande se concrétise déjà.

Diverses mesures en la matière sont mises en place au sein des deux EPF. En plus d'une campagne de sensibilisation qui sera menée dès le prochain semestre d'automne, les objectifs stratégiques des hautes écoles concernées ont été adaptés pour que les efforts dans ce domaine se poursuivent.

## EN BREF

### Code sur l'intégrité scientifique

Les organisations du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation ont élaboré un code commun d'intégrité scientifique. swissuniversities, le Fonds national suisse, les Académies suisses des sciences et l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse s'engagent ainsi à garantir que l'intégrité soit vécue dans la communauté scientifique et que les écarts de conduite soient évités. Le code définit des normes communes aux personnes et aux institutions du système suisse des hautes écoles. Il recommande aussi des structures pour traiter les éventuelles violations.

### Sixième entité du parc suisse d'innovation

Le Conseil fédéral a approuvé l'admission de «Innovation Park East» comme sixième entité du parc suisse d'innovation. L'objectif de cette nouvelle entité est de mettre en réseau l'économie et la science, et de promouvoir l'innovation en Suisse orientale. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur les domaines de la santé, de la numérisation et de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. Le site principal de «Innovation Park East» est le campus Lerchenfeld, situé à proximité de l'Empa à Saint-Gall.

### Luciana Vaccaro présidera la Chambre des HES

La rectrice de la Haute école de Suisse occidentale HES-SO, Luciana Vaccaro, assumera la présidence de la Chambre des hautes écoles spécialisées (HES) de swissuniversities à partir du 1er août 2021. Titulaire d'un doctorat en microtechnique, elle a notamment travaillé au CERN et à l'EPFL avant sa nomination en tant que rectrice de la HES-SO. Elle succèdera à Crispino Bergamaschi, qui a présidé cet organe durant deux mandats de trois ans. La Chambre des Hautes écoles spécialisées réunit les rectrices et recteurs des neuf hautes écoles spécialisées de Suisse.

### Douze encouragements de l'UE

Le Conseil européen de la recherche (ERC) a annoncé les bénéficiaires de ses Advanced Grants. Ces encouragements sont octroyés à des scientifiques établis, leaders dans leur domaine. Sur les 209 Advanced Grants d'un volume d'environ 500 millions d'euros, 12 sont remis à des scientifiques en Suisse. Ces personnes sont actives au sein des universités de Lausanne (2) et de Zurich (1), ainsi que de l'ETH Zurich (2), de l'EPFL (3), du Friedrich Miescher Institute (1), de l'Institut tropical et de santé publique suisse (1), de l'Institute for Research in Biomedicine (1) et de l'Hôpital cantonal de Saint-Gall (1). Il s'agissait du dernier octroi d'Advanced Grants dans le cadre du programme-cadre de recherche de l'UE d'Horizon 2020.

### Astrid Epiney à la présidence

Le Conseil de fondation de la Fondation suisse d'études a nommé, à l'unanimité, Astrid Epiney comme nouvelle présidente. La rectrice de l'Université de Fribourg et professeure de droit international et de droit public suisse prendra ses fonctions en novembre 2021. Elle succède au professeur Antonio Loprieno, qui était à la tête du Conseil de fondation depuis août 2008. Le Conseil de fondation définit l'orientation stratégique de la Fondation suisses d'études et décide de nouveaux programmes d'encouragement et de nouvelles coopérations avec des institutions en Suisse et à l'étranger.

### Le directeur de l'Empa Gian-Luca Bona reconduit

Le Conseil fédéral a reconduit Gian-Luca Bona dans ses fonctions de directeur du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa). Le physicien est à la tête de l'Empa depuis 2009; il entamera en septembre 2021 son quatrième mandat, qu'il accomplira jusqu'à l'âge de la retraite en mai 2022. L'établissement de recherche du Domaine des EPF est un institut de pointe dans la recherche sur les matériaux et les technologies innovantes. Il compte plus de 1000 collaboratrices et collaborateurs.

### Le FNS et Innosuisse renforcent leur collaboration

Le Fonds national suisse (FNS) et l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse approfondissent leur collaboration actuelle. Dans le cadre d'un accord, les deux organisations réaffirment leur volonté de renforcer les interactions entre science et innovation. La coordination des portefeuilles et directives d'encouragement sera ainsi accrue et la coopération aux niveaux opérationnels et stratégiques intensifiée. Le budget de leur programme commun BRIDGE sera augmenté de 50%, afin d'atteindre 105 millions de francs pour la période 2021-2024.

### PNR 80 «Covid-19 et société»

Le Conseil fédéral a mandaté le Fonds national suisse (FNS) pour la mise en œuvre du programme national de recherche (PNR) 80, intitulé «Covid-19 et société». Ce nouveau PNR vise à mettre en lumière les effets de la pandémie de Covid-19 sur l'économie, la société et la politique du point de vue des sciences humaines et sociales. Le PNR 80 complète le PNR 78 «Covid-19», lancé en 2020 et axé sur des questions biomédicales et cliniques. Il est doté d'une enveloppe financière de 14 millions de francs et s'inscrit sur une durée de trois ans. Le FNS publiera l'appel à projets au début de l'automne.

#### Impressum

© Réseau FUTURE 2021

Münstergasse 64/66, 3011 Berne  
T 031 351 88 46  
info@netzwerk-future.ch  
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.